

CONDITIONS DE PROMOTION 2023-2024

ÉCOLE DE MATURITE (EM)		
<p>1^e et 2^e années</p> <ul style="list-style-type: none"> autant de fois 4 points qu'il y a de notes groupe : français + (L2+L3)/2 + maths + OS nombre de notes inférieures à 4 <p>3^e année</p> <ul style="list-style-type: none"> autant de fois 4 points qu'il y a de notes (après déduction de la somme des écarts à 4 des notes insuffisantes) nombre de notes inférieures à 4 au moins 3,5 de moyenne aux examens (38,5 points) 	<p>1M : 44 points 2M : 48 points 16 points</p> <p>4 notes max.</p> <p>56 points</p> <p>4 notes max.</p>	<p>4 notes reprises de 2^e année (chimie, physique, géographie, option artistique) Dès 2024-2025 : notes reprises en 2^e année (chimie, physique, option artistique)</p>

MATURITÉ GYMNASIALE AVEC MENTION BILINGUE : FRANÇAIS-ANGLAIS (MBFA)

2^e année (à l'étranger)

- Durant le séjour en Grande Bretagne, l'élève est astreint aux mêmes conditions scolaires que les élèves du pays hôte
- Le bulletin et les conditions du gymnase d'accueil font foi
- L'échelle des notes va de A (la meilleure) à U (la plus mauvaise). La note D est la limite inférieure du suffisant
- En cas de non-validation de l'année par le gymnase d'accueil, l'élève refait sa deuxième année dans son gymnase d'origine

ÉCOLE DE CULTURE GENERALE (ECG)

<p>1^e et 2^e années</p> <ul style="list-style-type: none"> autant de fois 4 points qu'il y a de notes points négatifs nombre de notes inférieures à 4 <p>3^e année</p> <ul style="list-style-type: none"> autant de fois 4 points qu'il y a de notes points négatifs nombre de notes inférieures à 4 au moins 3,5 de moyenne aux examens 	<p>1C : 36 points 2C : 44 points 40 points</p> <p>2 points max. 3 notes max.</p> <p>3C : 48 points 3C : 44 points</p> <p>2 points 3 notes max.</p>	<p>1C (tronc commun) 2C (options CI et SA) 2C (options AD et TS)</p> <p>3C (options CI et SA) 3C (options AD et TS)</p> <p>SA : note reprise de 1^e année : disciplines artistiques AD, TS et CI : note reprise de 1^e année : sciences expérimentales</p>
--	--	--

ÉCOLE DE COMMERCE (EC) pour les élèves de 2^e et 3^e année

À l'issue de chaque semestre, les élèves reçoivent un bulletin semestriel de promotion ainsi que, à titre indicatif, un bulletin CFC partiel et un bulletin MP partiel.

Maturité professionnelle (MP), le bulletin est suffisant si

- La moyenne globale est supérieure ou égale à 4.0,
- Deux notes (MP) sont insuffisantes au maximum,
- La somme des écarts entre les notes insuffisantes et la note 4.0 est inférieure ou égale à 2.0.

Certificat fédéral de capacité (CFC), le bulletin est suffisant si :

la partie école et la partie entreprise (dès la 2^e année) sont suffisants.

La partie école est suffisante si

- La moyenne globale est supérieure ou égale à 4.0,
- Deux notes (CFC) sont insuffisantes au maximum,
- La somme des écarts entre les notes insuffisantes et la note 4.0 est inférieure ou égale à 2.0.

La partie entreprise (dès la 2^e année) est suffisante si

- La moyenne globale est supérieure ou égale à 4.0,
- Une seule note est insuffisante mais pas inférieure à 3.

Certificat fédéral de capacité, branches de culture générale supplémentaires (CFC+), le bulletin est suffisant si

- La moyenne globale est supérieure ou égale à 4.0,
- Deux notes (CFC+) sont insuffisantes au maximum,
- La somme des écarts entre les notes insuffisantes et la note 4.0 est inférieure ou égale à 2.0

ÉCOLE DE COMMERCE (EC) pour les élèves de 1^e année

La promotion semestrielle s'applique aux semestres 1 à 5.

Pour être promu, l'élève doit remplir les conditions suivantes :

- a. obtenir une note globale* au moins égale à 4;
- b. avoir une somme des écarts à 4 des notes insuffisantes (points négatifs) dans les branches de maturité professionnelle n'excédant pas deux points;
- c. ne pas avoir plus de deux notes inférieures à 4 dans les branches de maturité professionnelle;
- d. Avoir une moyenne générale** au moins égale à 4.

*La note globale correspond à la moyenne des notes des branches de maturité professionnelle. Elle est exprimée au dixième.

**La moyenne générale correspond à la moyenne de toutes les notes du bulletin semestriel de promotion. Elle est exprimée au dixième.

PASSERELLE 1ECG / 1EC - 1EM

1° Accès aux cours préparatoires

- statut d'élève régulier
- bulletin suffisant
- 15 points = français + langue 2 ou langue 3 + mathématiques

2° Conditions finales

- bulletin annuel suffisant
- 15 points = français + langue 2 ou langue 3 + mathématiques
- au moins 4 à chacun des examens de français et de mathématiques

EXAMENS

ÉCOLE DE MATURITE / ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

Les candidats, dont l'échec n'est dû qu'à l'examen, peuvent se présenter à une session de rattrapage. La session de rattrapage se compose des épreuves complètes d'examen dans les disciplines dont la note définitive est insuffisante. Les notes définitives suffisantes restent acquises.

Les notes obtenues lors de la session de rattrapage remplacent celles de la session ordinaire ; elles sont combinées avec les notes annuelles pour établir un nouveau bulletin de notes définitives. La Conférence des maîtres apprécie les cas limites ou les circonstances particulières.

ÉCOLE DE MATURITE (EM)

Examens – notes définitives

- Pour les disciplines ou les domaines d'études qui ne font pas l'objet d'un examen, la note définitive est la note annuelle.
- Lorsqu'il y a un écrit **ET** un oral, la note définitive de la discipline est calculée de la manière suivante :

$$\frac{2x (\text{note annuelle}) + \text{écrit} + \text{oral}}{4}$$

- Lorsqu'il y a un écrit **OU** un oral, la note définitive de la discipline est calculée de la manière suivante :

$$\frac{\text{note annuelle} + \text{note examen}}{2}$$

→ la note définitive est exprimée au demi-point.

Les notes définitives qui comptent pour l'obtention du baccalauréat et de la maturité suisse sont celles des treize disciplines suivantes : français, langue 2, langue 3, mathématiques, biologie, chimie, physique, géographie, histoire, philosophie, option spécifique, option complémentaire, arts visuels ou musique.

La note du travail de maturité s'ajoute à celles des autres disciplines.

Session de rattrapage

- Les candidats dont l'échec n'est dû qu'à l'examen peuvent se présenter à une session de rattrapage. Il faut pour cela, au terme des deux semestres, avoir obtenu 56 points au total des notes annuelles (y compris la double compensation) et pas plus de quatre notes inférieures à 4.
- La session de rattrapage se compose des épreuves complètes des disciplines dont la note définitive est insuffisante.
- Les notes définitives suffisantes restent acquises.

Les notes obtenues lors de la session de rattrapage remplacent celles de la session ordinaire ; elles sont combinées avec les notes annuelles pour établir un nouveau bulletin de notes définitives.

ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG)

Examens – notes définitives

- Pour les disciplines ou les domaines d'études qui ne font pas l'objet d'un examen, la note définitive est la note annuelle.
- Lorsqu'il y a un écrit **ET** un oral, la note définitive de la discipline est calculée de la manière suivante :

$$\text{Note examen} : \frac{\text{écrit} + \text{oral}}{2} \text{ arrondi à la demi}$$

$$\text{Note final} : \frac{\text{Note année} + \text{Note examen}}{2} \text{ arrondi à la demi}$$

- Lorsqu'il y a un écrit **OU** un oral, la note définitive de la discipline est calculée de la manière suivante :

$$\frac{\text{note annuelle} + \text{note examen}}{2}$$

→ la note définitive est exprimée au demi-point.

*Pour le domaine professionnel **santé** : il y a 12 notes définitives, **donc 48 points au minimum** (français et correspondance française – allemand ou italien – anglais – mathématiques – histoire – chimie – biologie – physique – arts visuels et musique (note reprise de 1^e année) – philosophie et psychologie – mathématiques option – travail personnel).*

*Pour le domaine professionnel **communication et information** : il y a 12 notes définitives, **donc 48 points au minimum** (français et correspondance française – allemand ou italien – anglais – mathématiques – histoire – mathématiques option – sciences humaines option (géographie et économie et droit) – langues option – arts visuels – informatique option – sciences expérimentales (note reprise de 1^e année) – travail personnel).*

*Pour le domaine professionnel **travail social** : il y a 11 notes définitives, **donc 44 points au minimum** (français et correspondance française – allemand ou italien – anglais – mathématiques – histoire – économie et droit- géographie- sciences sociales (psychologie, philosophie, sociologie), arts visuels ou musique- sciences expérimentales (note reprise de 1^e année) – travail personnel).*

*Pour le domaine professionnel **arts et design** : il y a 11 notes définitives, **donc 44 points au minimum** (français et correspondance française – allemand ou italien – anglais – mathématiques – histoire – philosophie – sociologie- arts visuels (atelier artistique) – histoire de l'art- sciences expérimentales (note reprise de 1^e année) - travail personnel).*

Session de rattrapage

- Les candidats dont **l'échec n'est dû qu'à l'examen** peuvent se présenter à une session de rattrapage. Il faut pour cela, au terme des deux semestres, avoir obtenu un total égal à autant de fois 4 points qu'il y a de notes, pas plus de trois notes inférieures à 4, et une somme des écarts à 4 des notes insuffisantes n'excédant pas 2 points (points négatifs).
- La session de rattrapage se compose des épreuves complètes des disciplines dont la note définitive est insuffisante.
- Les notes définitives suffisantes restent acquises.
- Les notes obtenues lors de la session de rattrapage remplacent celles de la session ordinaire ; elles sont combinées avec les notes annuelles pour établir un nouveau bulletin de notes définitives.

Conditions d'obtention du CFC d'employé.e de commerce et de la maturité professionnelle économie et service, type économie

Obtention du certificat fédéral de capacité (CFC d'employé de commerce)

Pour obtenir le CFC, l'élève doit satisfaire à la fois aux conditions de la partie scolaire et à celles de la partie entreprise. La partie scolaire compte 7 disciplines et la partie entreprise 3 éléments.

Critères d'obtention du CFC (partie scolaire)

La partie scolaire est évaluée essentiellement sur la base des 6 semestres de formation et des examens finals, à l'exception du Travail autonome (TA) qui est évalué au cours de 4^e année de stage. La note définitive de chaque discipline se compose à parts égales de la note d'école et de la note d'examen ou de la note d'école uniquement s'il n'y a pas d'examen. La note d'école est la moyenne au demi-point de toutes les notes semestrielles obtenues (6 semestres). Lorsque l'examen comporte un écrit et un oral, la note d'examen est la moyenne au demi-point de l'examen écrit et de l'examen oral. En revanche, les notes définitives des branches Économie et société I et ICA, exclusives au CFC, sont arrondies au dixième.

Notes du CFC		pondération
1. Français	examens écrit et oral	1/8
2. Langue 2 (allemand ou italien)	examens écrit et oral	1/8
3. Anglais	examen écrit et oral	1/8
4. ICA	examen écrit, note au dixième	1/8
5. Économie et société (E&S1)		2/8
La note, exprimée au dixième, est la moyenne de l'examen écrit de finances et comptabilité et d'économie et droit		
6. Économie et société (E&S2)		1/8
La note est la moyenne des 6 semestres de finances et comptabilité et d'économie et droit.		
7. Travaux de projet		1/8
La note est composée à parts égales des notes Approfondir et relier et Travail autonome		

Conditions de réussite de la partie scolaire

- Une moyenne générale arrondie au dixième égale ou supérieure à 4.0

- Une somme des écarts à 4 des notes insuffisantes n'excédant pas 2 points (pas plus de 2 points négatifs)
- Pas plus de deux moyennes inférieures à 4

Obtention du certificat fédéral de maturité professionnelle économie et services, type économie

La note définitive de la discipline se compose à parts égales de la note d'école et de la note d'examen ou de la note d'école uniquement s'il n'y a pas d'examen. La note d'école est la moyenne au demi-point de toutes les notes semestrielles obtenues (6 semestres). Lorsque l'examen comporte un écrit et un oral, la note d'examen est la moyenne au demi-point de l'examen écrit et de l'examen oral.

Critères d'obtention de la MP

Notes de la MP

1. Français	examens écrit et oral
2. Langue 2 (allemand ou italien)	examens écrit et oral
3. Anglais	examens écrit et oral
4. Mathématiques	examen écrit
5. Finances et comptabilité	examen écrit
6. Économie et droit	examen écrit
7. Histoire et institutions politiques	moyenne des 6 semestres
8. Technique et environnement	moyenne de la 1 ^e année
9. Travail interdisciplinaire	moyenne à parts égales des TIB et du TIP

Conditions d'obtention de la MP

- L'obtention du CFC d'employé.e de commerce
- Une moyenne générale arrondie au dixième égale ou supérieure à 4.0
- Une somme des écarts à 4 des notes insuffisantes n'excédant pas 2 points (pas plus de 2 points négatifs)
- Pas plus de deux moyennes inférieures à 4

Répétition des examens finals

L'élève qui ne satisfait pas aux critères de réussite à l'issue de examens finals peut se représenter une fois aux examens.

L'élève a le choix entre participer à la session de rattrapage ou répéter les semestres 5 et 6.